



FONDATION
THIERRY LATRAN

Fondation européenne de recherche
sur La Sclérose Latérale Amyotrophique
sous l'égide de la Fondation de France

**POUR FAIRE UN DON, MERCI de compléter ce formulaire et le transmettre
à la FONDATION THIERRY LATRAN - 12, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Vos Coordonnées : NOM et Prénom :

Si don d'entreprise : Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Votre Adresse Email : pour recevoir un courriel vous permettant de **télécharger votre reçu fiscal** directement depuis le site Internet de la Fondation de France, **dans un délai de 48 heures** après l'enregistrement du don@

Votre Don : Euros

- par chèque à l'ordre de « **FDF- Fondation Thierry Latran** »
- en ligne : www.fondation-thierry-latran.org pour effectuer un don en toute sécurité grâce au module de don en ligne de la Fondation de France.
- par virement sur le compte bancaire de la Fondation de France au profit de la Fondation Thierry Latran :
Domiciliation : HSBC France PARIS CBC 511
Code Banque : 30056 Code Guichet : 00511 N° de compte : 0511 001 9543 Clé RIB : 28
IBAN : FR76 3005 6005 1105 1100 1954 328 BIC : CCFRFRPP
En précisant « **FDF- Fonds Thierry Latran n° 00751** »

La Fondation Thierry Latran bénéficie en 2019 (comme les années précédentes) des avantages fiscaux d'une fondation reconnue d'utilité publique :

- Réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don (limite annuelle de 20% des revenus imposables)
- Réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant du don (limite annuelle de 5% du CAHT France)
- Réduction de l'impôt sur la fortune immobilière de 75 % du montant du don (limite annuelle du don 66 666 €)

IR : Dons et Prélèvement à la source

Votre don 2020 sera déclaré en avril 2021 en même temps que votre déclaration de revenus 2020. L'administration fiscale calculera le montant de vos impôts en intégrant les réductions d'impôt et l'acompte versé. Si le total des impôts payés par le prélèvement à la source est supérieur à ce montant, vous serez remboursé de la différence au plus tard en septembre 2021. Si le total dû est supérieur, vous devrez vous en acquitter de septembre à décembre 2021.

IFI : La déclaration IFI est à faire en même temps que l'IR. Le don IFI (*base loi de finance 2019 qui devrait être reconduite*) peut être effectué jusqu'à la date limite de déclaration de votre IFI.

Votre Contact : Valérie de Broglie, 01 47 61 89 66, valerie.debroglie@fondation-thierry-latran.org